Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

1. Débitrice: **D.A.M. Sàrl**, 1997 Haute-Nendaz
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**
   20 jours après la publication
3. **Délai pour contester l'inventaire:**
   10 jours après la publication
4. **Remarques:** Exploitation du Café-restaurant le Mont-Calme à Haute-Nendaz.
   Sont également déposés les décisions de l'administration de la faillite :
   a) de ne pas introduire action en responsabilité contre les fondateurs et les organes de la société au sens de l'art. 827 CO.
   b)de renoncer à contester les revendications
   Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour :
   Se prononcer sur les propositions de l'administration de la faillite :
   a) de renoncer à introduire action en responsabilité selon l'art. 827 CO
   b) de renoncer à contester les revendications
   Au cas où la majorité des créanciers accepterait les propositions de l'administration de la faillite ; chaque créancier pourra demander, dans le même délai péremptoire de 20 jours, la cession des droits de la masse (art. 260 LP) aussi bien pour ouvrir action en justice que pour contester les revendications.

   Office des faillites du district de Conthey
   1963 Vétroz

00441633